



PUBLIC

Tout public âgé de 18 ans révolus.

PRÉ-REQUIS

Formation accessible sans prérequis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation essentiellement pratique, basée sur la réalisation de cas concrets, travaux en groupe, vidéo, simulation.

- 1 mannequin adulte
- 1 mannequin enfant
- 1 mannequin nourrisson

Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage et les sacs d'insufflation sont individuels.

- 1 DAE de formation
- 1 aide mémoire fourni à la fin de la formation

VALIDATION

À l'issue de l'évaluation, un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

DATES, LIEUX ET COÛTS

Voir calendrier.

DURÉE

12H face à face pédagogique + 2H pour le traitement des risques spécifiques à l'entreprise.

INTERVENANTS

Formateur en sauvetage secourisme du travail, formé et agréé par l'INRS.



S.S.T (SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL) FORMATION INITIALE

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Groupe de 4 à 10 stagiaires maximum pour 12H de formation (14H de présence)
- Rajouter 1H par personne au-delà de 10 pers.
- A partir de 15 pers., la session est dédoublée

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances pour devenir un acteur de la prévention en entreprise, comment détecter un danger, qu'est-ce un danger, savoir réagir en conséquence, connaître le rôle du SST dans la prévention
- Acquérir les connaissances essentielles théoriques et pratiques pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence afin de protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour la victime

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Epreuve certificative individuelle : à partir d'une situation d'accident du travail proposée, le stagiaire est évalué sur des critères précis portant sur ses capacités d'intervention et de prévention.



PROGRAMME

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 : ÊTRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention :

- Rôle du SST
- Droits et devoirs de l'employeur et du SST

Être capable de réaliser une protection adaptée :

- Connaître l'alerte à la population et les consignes
- Rechercher les risques persistants / personnes exposées
- Savoir réaliser une protection efficace et adaptée aux circonstances

Être capable d'examiner une victime :

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer à ces signes un/des objectif(s) à atteindre

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement :

- Connaître les éléments du message d'alerte
- Connaître l'organisation de la chaîne des secours de son entreprise (savoir qui appeler et dans quel ordre)
- Être capable de choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte

Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :

- Être capable de déterminer, à l'issue de l'examen, l'action appropriée pour obtenir le résultat à atteindre

- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Être capable de surveiller la(les) victime(s) jusqu'à la prise en charge par les secours
- Savoir adapter sa conduite en fonction de l'évolution de la situation

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPÉTENCES DE SST AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE SON ENTREPRISE

Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

- Connaître les définitions des AT et MP et leurs incidences sur l'entreprise
- Connaître le mécanisme d'apparition des dommages
- Connaître le circuit de communication de la prévention dans son entreprise, et son rôle d'acteur de la prévention.
- Connaître les acteurs de la prévention dans et hors de l'entreprise

Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail :

- Savoir identifier et analyser une situation de travail
- Savoir apporter une(des) piste(s) de solution pour supprimer ou réduire la(les) situation(s) dangereuse(s)

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s) :

- Savoir à qui faire remonter les informations et comment